



**Intégrer la Gestion Durable des Terres
dans la planification territoriale et
accompagner les communes à sa mise en oeuvre**

du 12 au 15 décembre 2017, Saly



RAPPORT FINAL DE LA RENCONTRE RÉGIONALE

Auteurs : Mme Mama Bousso Faye et Mme Fatima Kaba, ENDA Énergie

Sous la coordination de : Mme Adeline Derkimba, CARI

Sommaire

Introduction.....	3
Cérémonie d'ouverture.....	5
La planification territoriale, de quoi parle-t-on ?.....	6
La planification territoriale intégrant la GDT, comment faire ?.....	11
Les modalités d'accompagnement à la planification territoriale.....	19
Maîtrise d'ouvrage et gouvernance par les communes.....	21
Présentation et valorisation du module de form'action.....	24
Vers des perspectives de renforcement et de déploiement.....	31
Conclusion	36
ANNEXES.....	37

Introduction

L'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS) est une initiative panafricaine pour restaurer et gérer durablement les terres dans la région sahélo-saharienne afin de répondre à la fois à la lutte contre la pauvreté et la dégradation des terres. L'initiative entend donc faire de la gestion durable des terres son cheval de bataille et ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine et des Objectifs du Développement Durable (ODD).

Afin d'accroître et de soutenir la mise en œuvre de la GMV, plusieurs projets sont mis en œuvre dont le projet "Front Local Environnemental pour une Union Verte" (FLEUVE), porté par le Mécanisme Mondial, en partie exécuté par le CARI et les réseaux ReSaD, RADDO et Drynet, et financé par l'Union Européenne, et le projet "Réduire les écarts dans la Grande Muraille Verte : Relier les secteurs et les acteurs pour renforcer les synergies et le changement d'échelle", un projet mis en œuvre par ONU-Environnement (Ex-PNUE), exécuté par l'IUCN et financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial. Dans le cadre de ces deux projets, le Réseau Sahel Désertification est un des acteurs contribuant à leur mise en œuvre, en particulier sur l'axe "renforcement de capacités des acteurs des territoires". En effet, la gestion durable des terres est un enjeu majeur dans le Sahel pour lutter contre la pauvreté et l'abandon des territoires ruraux par leurs habitants.

Or, l'implication des autorités locales et de l'ensemble des acteurs parties prenantes dans ces territoires est essentielle pour rechercher et mettre en œuvre des solutions adaptées aux besoins des territoires, et acceptées par tous les acteurs. Du fait de la décentralisation, et du rôle prépondérant des collectivités dans le pilotage des territoires, le renforcement des capacités autour des processus de planification territoriale est essentiel. Trop souvent réalisés par des consultants, peu appropriés et utilisés par les collectivités, ces documents de cadrage sont pourtant les garants de la vision du développement des territoires ruraux. Y intégrer de manière concertée la gestion durable des terres est donc un enjeu majeur. En parallèle, la mise en œuvre opérationnelle de cette planification est une étape qui peut s'avérer difficile du fait du manque de moyens et de capacités des collectivités. Le module de form'action au montage de projet de GDT destiné aux collectivités locales, élaboré dans le cadre du projet FLEUVE entre 2015 et 2017, est un des supports d'accompagnement des collectivités permettant de faciliter cette mise en œuvre. Sa diffusion et son appropriation sont donc des enjeux majeurs à atteindre pour un développement durable des territoires dans le cadre de la Grande Muraille Verte.



Atelier Régional : Intégrer la GDT dans la planification territoriale et accompagner les communes à sa mise en œuvre
Projets : FLEUVE et Réduire les écarts dans la GMV financées par l'Union Européenne et le Fonds pour l'Environnement Mondial

- DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

Ce contexte justifie l'importance de travailler au renforcement des capacités de gestion durable des terres des acteurs des territoires, et implique la nécessité de réunir des collectivités, des services déconcentrés, des institutions nationales et internationales et des ONG. En joignant les efforts des deux projets durant cette formation de 4 jours, le CARI et le ReSaD ont ainsi souhaité contribuer à la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel.

La rencontre régionale *intégrer la GDT dans la planification territoriale et accompagner les communes à sa mise en œuvre* a rassemblé une cinquantaine de participants de sept pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Djibouti et Tchad) et de France. Cette audience s'est composée d'organisations de la société civile, des représentants d'institutions, des points focaux de la Grande Muraille Verte dans ces pays, des représentants des communes ayant bénéficié de la form'action et des formateurs ayant testé le module.

La rencontre régionale s'est tenue du 12 au 15 décembre 2017 dans l'hôtel Filaos à Saly au Sénégal.

Les deux premières journées ont été consacrées à un temps de formation sur la planification territoriale et l'intégration de la GDT.

Dans un deuxième temps de clôture du projet FLEUVE, les participants ont échangé et réfléchi sur le module de form'action et ses perspectives de diffusion.

- PARTENAIRES DE L'ORGANISATION DE LA RENCONTRE RÉGIONALE :

Organisation logistique : CARI et ENDA Énergie

Préparation des contenus : CARI et Centre International d'Études pour le Développement Local (CIEDEL)



Cette rencontre a été rendue possible par le travail en réseau et l'expérience du ReSaD, de ses plateformes (SPONG, CNCOD, GTD et GCOZA) et des associations partenaires au Sénégal et au Tchad (ENDA Énergie, Drynet et LEAD Tchad, RADDO).



Atelier Régional : Intégrer la GDT dans la planification territoriale et accompagner les communes à sa mise en œuvre
Projets : FLEUVE et Réduire les écarts dans la GMV financées par l'Union Européenne et le Fonds pour l'Environnement Mondial



Cérémonie d'ouverture



M. Ousmane Gning, représentant ENDA Énergie coorganisateur de l'atelier a été le premier à prendre la parole. Il a, à l'entame de ses propos, remercié au nom du directeur les partenaires techniques et financiers de l'atelier pour la confiance accordée à ENDA énergie. Ensuite il a exprimé sa joie manifeste de la tenue de cet important atelier régional sur la planification territoriale, en terre sénégalaise, qui offre de grands moments de retrouvailles, de partage et de collaboration entre les Organisations de la Société Civile (OSCs) et des praticiens du développement territorial.

Revenant sur le défi que constitue la dégradation des terres, il a souligné qu'elle exige l'implication des autorités locales dans la recherche de solutions durables intégrées et adapté aux besoins des populations, ainsi qu'un renforcement de capacités notamment des collectivités territoriales dans le processus de planification et la mise en œuvre des projets. D'où tout l'intérêt de l'élaboration d'un module de form'action au profit des collectivités territoriales du Mali, du Tchad, du Burkina Faso, du Niger et du Sénégal par l'ONG CARI et ses partenaires des réseaux RESAD, DRYNET et RADD0. Pour terminer, il a remercié l'ONG CARI pour sa collaboration mais aussi félicité les formateurs et formatrices pour l'appropriation du module de form'action.



Le représentant de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), M. Abdallah Lamboni Camara, a salué l'importance de cet atelier qui vise à renforcer les capacités des acteurs locaux (élus, services techniques, associations etc.)

Pour lui en matière de planification sensible à la GDT et sans nul doute, il faudra réussir le pari de la mobilisation des ressources dans cet élan global pour lutter contre la désertification et les changements climatiques.

Il a terminé en soulignant que l'UICN de par son expérience, et de par son réseau ne ménagera aucun effort pour l'atteinte des objectifs de l'Initiative pour une Grande Muraille Verte au Sahara et au Sahel.



Mme Adeline Derkimba, représentante du CARI en charge de la coordination du ReSaD a pris la parole en sa qualité de coordinatrice de la composante régionale du projet FLEUVE. Elle a d'abord souligné la préoccupation commune qui réunit tous les participants à l'atelier : favoriser la gestion durable des terres en zone aride.

Et selon elle, c'est tout le sens d'une telle rencontre multi-acteurs, placée sous le cadre de la GMV, et qui sera marquée par un temps de finalisation du processus engagé en 2015 dans la composante régionale du projet FLEUVE ; et un temps de perspectives : celui d'un projet démarré en 2016 avec l'UICN pour contribuer à créer du lien entre les acteurs dans le cadre de la GMV. Ensuite, elle est revenue sur les résultats attendus des 4 jours de travail : voir en quoi intégrer la GDT dans la planification territoriale est un maillon essentiel du développement des territoires, et comment travailler avec les collectivités pour leur permettre de mettre en œuvre cette GDT de manière opérationnelle.

Pour terminer son allocution, elle a remercié le CIEDEL pour son accompagnement depuis 2 ans maintenant et pour son implication dans la préparation des contenus de cette rencontre mais aussi ENDA Énergie, pour l'organisation de l'atelier.

La planification territoriale, de quoi parle-t-on ?

Cette journée a été marquée par 3 présentations : 1) *Intégrer la planification territoriale et la GDT dans le cadre de l'IGMVSS* ; 2) *Planification territoriale : De quoi parle-t-on ?* ; 3) *Présentation de la démarche guide de planification du développement territorial*. Les présentations introductives ont été suivies de travaux de groupes pour croiser les analyses et points de vue sur les démarches de planification territoriale.

- PRÉSENTATIONS INTRODUCTIVES

La gestion durable des terres et la Grande Muraille Verte

Présentation introductive de M. Ousmane Gning, ENDA Énergie

Cette première présentation de la journée a porté sur « Intégrer la planification territoriale et la GDT dans le cadre de l'IGMVSS ». Après avoir défini la gestion durable des terres comme *l'utilisation des ressources en terres, notamment des sols, de l'eau, des animaux et des plantes pour produire des biens et satisfaire les besoins humains sans cesse croissants, tout en préservant leur potentiel de production à long terme et leurs fonctions dans l'environnement* » (Sommet de la Terre des Nations Unies, 1992). La problématique de la dégradation des terres met en péril des moyens de subsistance d'un milliard d'habitants de la planète et touche une superficie estimée à 20% des terres arides du monde. Causée par des conditions climatiques difficiles, la pression des activités humaines et la mauvaise gouvernance des ressources naturelles, elle se manifeste sur les terres agricoles, les pâturages et les terres forestières. Aussi, la gestion durable des terres permet de répondre à des enjeux en termes de sécurité alimentaire, de protection de l'environnement et de développement territorial.

M. Gning a abordé des exemples pratiques de mise à l'échelle de la GMV au niveau territorial au Burkina Faso et au Sénégal : 13 672 ha récupérés au Burkina par le reboisement et la production de plants, pare feux ouverts et reboisement au Sénégal.

Dans le déploiement de la gestion durable des terres, la société civile joue un rôle important en termes d'influence, de plaidoyer et d'actions concrètes de terrain, à l'exemple de l'ONG ENDA Énergie qui accompagne la mise en œuvre du projet FLEUVE et de l'IGMVSS.

Le déploiement de la GDT reste entravé par des facteurs tels que la faible intégration de la GDT dans les politiques de décentralisation et dans la planification locale, la difficulté du changement d'échelle des bonnes pratiques et expériences réussies de GDT au niveau local, l'absence de mécanismes de concertation permanents et proactifs aux niveaux local et national, le manque de ressources financières qui entravent l'opérationnalité des programmes d'actions et enfin la faible capitalisation et valorisation des connaissances traditionnelles.

En conclusion, le présentateur a dégagé une série de recommandations :

- Accroître la sensibilisation sur les questions de dégradation des terres et de gestion durable des ressources naturelles,
- Renforcer et accompagner la prise en compte de la GDT dans la planification locale et territoriale,
- Promouvoir la GDT pour un développement local durable et la sécurité alimentaire,
- Communiquer les meilleures pratiques et connaissances en GDT au profit des communes,
- Assurer le transfert de technologie et d'information dans les domaines tels que : les cultures résistantes à la sécheresse, la gestion intégrée des terres et de l'eau, l'agroécologie...

La planification territoriale dans le cadre de la décentralisation

Présentation introductive de Mme Ana-Maria Oliveira, CIEDEL

Dès l'entame de ses propos, la présentatrice a insisté sur la nécessité de démystifier la planification territoriale qui est un processus visant à définir un projet de territoire et favorisant le partage d'expérience.

Elle a ensuite abordé les fondamentaux de la planification que sont la participation, l'implication de tous les membres de la communauté avec comme pilotes les collectivités locales, la dynamique de construction collective d'une vision d'avenir avec les populations, et l'aspect essentiel de la vision prospective dans la planification.

Les processus de planification doivent être définis par un cadre légal en lien étroite avec la décentralisation où les collectivités locales sont donc appelées à piloter la démarche en mettant à contribution les habitants des territoires.

Par ailleurs, il est important pour les plans locaux de développement de matérialiser une stratégie de développement du territoire. *Elle a rappelé que ces derniers ont traversé plusieurs générations avec beaucoup de limite ayant conduits à de nouvelles générations de plan pour harmoniser les méthodes, concilier les priorités pour une meilleure appropriation par les populations.*

Mme Oliveira a conclu son intervention en soulignant que la planification permet de *faire face aux défis sur son territoire, pour ne pas que l'avenir nous tombe sur la tête.*

Réactions des participants

Les points saillants des échanges avec les participants ont porté sur :

La nécessité pour les collectivités territoriales de :

- Maîtriser l'information territoriale pour l'intégration de la GDT et de toutes les dimensions transversales dans la planification.
- Disposer d'outils d'intégration de la GDT dans la planification territoriale.
- Se confronter à leurs difficultés à gérer les compétences transférées et les priorités sectorielles.
- Travailler à améliorer la cohérence entre les politiques nationales et locales sur la GDT.

Le besoin d'appropriation des démarches par les populations qui peut être facilité par :

- L'éducation environnementale et le plaidoyer.
- La prise en compte des connaissances locales de GDT.
- L'implication des Organisations de la Société Civile.
- La mise en œuvre d'activités génératrices de revenus comme dans les 7 jardins polyvalents réalisés au Sénégal, sur le tracé de la zone de la GMV, pour permettre aux populations d'améliorer leurs conditions de vie.

- ACQUÉRIR LA DÉMARCHE DE LA PLANIFICATION TERRITORIALE

Ce temps a visé à partager un processus de réalisation d'une planification territoriale, puis à développer un regard critique sur la démarche, en se basant aussi bien sur les éléments présentés que sur l'expérience des participants. Les travaux ont permis de formuler des recommandations afin d'améliorer les processus de planification au sein des communes.

Présentation du guide de planification du développement territorial au Sénégal

Intervention de M. Abdoul Anne, Directeur de l'ARD de Kolda

La planification du développement local présente des contraintes qui ont conduit à la réalisation d'un guide consensuel initié par le niveau central et partagé avec les échelons local. Les contraintes citées sont les suivantes :

- La prolifération de documents de planification d'horizons multiples ;
- Le manque d'articulation entre les échelons de planification (niveau local, niveau national) ;
- La multiplication des méthodologies d'élaboration des documents ;
- Le déphasage entre les ambitions des plans et les moyens mobilisables ;
- La faible appropriation des outils par les acteurs ;
- La prise en compte insuffisante des dimensions transversales.

Le guide de planification s'appuie sur les principes que sont la participation, la subsidiarité, la multi-sectorialité et la vision partagée du développement territorial. Le guide reconnaît l'importance de l'intercommunalité, et la nécessaire maîtrise de l'information par les collectivités territoriales.

La démarche de planification proposée par le guide se schématise comme suit :

Phase de préparation	Étape 1 :	Prise de décision d'élaborer le document de planification Délibération du conseil municipal en présence du représentant de l'État
	Étape 2 :	Concertation des acteurs et lancement officiel du processus d'élaboration du plan Réunion regroupant tous les acteurs : sensibilisation pour adhésion / utilité plan
	Étape 3 :	Choix et formation des personnes ressources : facilitateur, enquêteurs
Phase de diagnostic	Étape 1 :	Inventaire rapide de la plateforme potentielle du territoire Collecte informatisée de données sectorielles traitées au niveau central par la plateforme nationale de planification
	Étape 2 :	Diagnostic participatif communautaire effectué au niveau des zones et quartiers pour prendre en charge les préoccupations des acteurs Synthèse des zones – analyse – bilan
	Étape 3 :	Intégration, restitution et validation du diagnostic technique et participatif
Phase de planification	Étape 1 :	Formulation de la vision et définition des axes stratégiques Atelier de formulation basé sur la synthèse des contraintes et opportunités issue du bilan diagnostic et des orientations des parties prenantes
	Étape 2 :	Programmation et budgétisation : . Choix des actions prioritaires, négociations avec les partenaires, élaboration de la matrice d'action . Élaboration des programmes d'investissement
	Étape 3 :	Rédaction, restitution et validation technique du plan assorti de fiches techniques de projets
Phase de validation :	Étape 1 :	Adoption du plan :

	. Le conseil municipal arbitre, réajuste . Adoption par délibération, transmission au RE
	Étape 2 : Approbation du RE par arrêté
Phase de mise en œuvre et de suivi-évaluation :	Étape 1 : Mise en œuvre du plan Exécution du plan d'investissement annuel dans le budget Recherche de partenaires
	Étape 2 : Suivi-évaluation du plan Système de suivi des Agences Régionales de Développement Conférences territoriales

Dans ce processus, le facilitateur est une personne ressource ayant les compétences pour accompagner la commune. Il est choisi par la commune, sur la base d'un appel à candidature.

Quelques contraintes à la mise en œuvre du guide de planification demeurent :

- Ressources limitées au sein des collectivités : financement externe de l'exercice de planification
- Absence de dispositif interne de suivi-évaluation de la mise en œuvre
- Interventions *hors plan* de certaines structures de l'État qui déploient des projets et programmes sans passer par les collectivités

Enfin, à la question d'un participant – demandant pourquoi les collectivités doivent se charger de leur planification, au regard des coûts engendrés – M. Abdoul Anne a répondu que pour la liberté administratives des collectivités et leur autonomisation, elles doivent avoir le pouvoir de planifier leur propre développement.

Réflexion critique sur la démarche de planification territoriale dans les pays

Pour cet exercice, les participants se sont regroupés par pays, afin d'analyser les démarches de planification en croisant la présentation du guide de planification du développement territoriale et leur propre expérience. Ils ont ensuite émis des recommandations pour améliorer la démarche de planification.

Les pistes d'amélioration des démarches de planification territoriale s'articulent autour de trois axes :

Appropriation	<p>Tout investissement doit prendre en compte les besoins réels des communautés</p> <p>Dans la rédaction du PDC, pour un souci d'appropriation, le faire par comité élargie</p> <p>Large diffusion du plan pour faciliter son appropriation</p> <p>Sensibilisation pour conditionner les communautés au concept de la planification locale</p> <p>Implication de tous les acteurs à tous les niveaux</p> <p>L'État doit accepter et réagir au principe de subsidiarité</p> <p>Mettre en place un plan de redevabilité pour rendre compte aux populations</p> <p>Définition des axes stratégiques issus des moments de concertation</p> <p>Restitution des données collectées au niveau communautaire</p> <p>Le choix du prestataire doit être fait par la commune comme maitre d'ouvrage</p>
----------------------	--

Renforcement	Un Plan de renforcement de capacités de tous les services sensés accompagner les communes
---------------------	---

de capacités	<p>Exemple : Stratégie de formation nationale au Niger Elaboration par les communes de leur propre plan de renforcement des capacités Prise en compte des capacités d'assimilation des élus des programmes de renforcements de capacités Quelques initiatives prises au Mali : Renforcement de la fonction publique des collectivités pour résoudre beaucoup de leurs problèmes (investissement capitalisé) ; Mise en place de formations des collectivités territoriales (formation modulaire ou sur demande) ; Transformation des agences de développement régionales en agences de développement des zones (centre de prestation locale) Insister sur la prise en charge des dimensions transversales lors de la formation Développer des outils de planifications simples et accessibles au grand public Désagréger les données dans la phase de collecte Renforcer à la mobilisation des ressources Mettre en place un SIG pour bien suivre la mise en œuvre des activités</p>
Mobilisation des ressources	<p>Organisation de forums économiques pour attirer les partenaires techniques Inscrire les ateliers de la planification dans le budget Évaluer le coût estimatif de la planification Accompagner le transfert de compétences par un transfert de ressources Politique cohérente dans la répartition des ressources Mieux gérer les ressources des communes Élaborer des plans réalistes intégrant la mobilisation des ressources Rendre éligible les collectivités et les agences de développement à certains types de financements (fonds climats) Développer des stratégies de mobilisation au niveau local</p>

Les principales conclusions ont été tirées de cet exercice :

- Le renforcement de capacité c'est d'abord le partage d'expériences ;
- La lenteur incontestable des processus de décentralisation reste une entrave à la prise en main de leur rôle par les collectivités ;
- La participation de la population est indispensable pour construire la vision du territoire ;
- Les défis sont énormes, il faut réagir avec nos propres moyens en valorisant les ressources locales, les savoir-faire locaux.

La planification territoriale intégrant la GDT, comment faire ?

- **PRENDRE EN COMPTE LA GDT DANS LA PLANIFICATION TERRITORIALE**

Cette séquence a permis de travailler sur deux aspects importants de la planification territoriale, à savoir le **diagnostic** et les **moyens techniques et financiers** permettant la réalisation du processus de planification.

Que faut-il regarder pour élaborer un diagnostic ?

Ce premier exercice a donné l'occasion aux participants d'explorer la phase de diagnostic dans la démarche de planification, qui est essentielle pour l'intégration de la GDT.

En groupes, les participants ont travaillé sur deux questions :

- Qu'est-ce qu'il est important de regarder pour comprendre la situation des ressources en terres dans le territoire ?
- Où et auprès de qui trouve-t-on l'information ?

Pour comprendre la situation des ressources en terres cinq axes ont été définis, pour lesquels les participants ont donc répondu aux deux questions permettant le diagnostic.

Cet exercice a été animé avec la méthode du carrousel, ainsi tous les participants ont-ils pu réfléchir à chaque axe.

Résultats des travaux :

	Qu'est-ce qu'on regarde ?	Où trouve-t-on l'information ?
Comprendre la situation foncière des terres	Statut foncier et vocation du site (usage, acteurs) ; Héritage (droit coutumier) ; Mode d'accès au site (textes, coutumes traditionnel) ; Mode d'utilisation des terres ; État de dégradation des terres ; Fréquence des conflits liés à l'utilisation de terres ; Gestion traditionnelle du foncier (chefs de terre) ; Accaparement des terres ; Aires protégées	Service domaniale ; Commissions foncières ; Codes fonciers ; Propriétaires coutumiers ; Cadastres ; Plans (occupation des terres, gestion...) ; Usagers ; Services d'urbanismes ; Agences de l'informatique de l'État ; Cartographie ; Services forestiers
Identifier l'état et l'évolution des ressources naturelles Zones en voie de dégradation	Analyses diagnostiques ; État des sols (fertilité, érosion), des végétaux et de la faune (disparition d'espèces, perte de biodiversité, déforestation, destruction d'habitat), des eaux (tarissement des points d'eau, baisse du niveau des nappes, ensablement des cours d'eau) ; Pluviométrie (diminution, irrégularité) ; Température (amplitude, tendances) ; Vents (tempêtes, force) ; Mode d'exploitation des ressources naturelles et pratiques (agricoles, pastorales, forestières) ; Urbanisation ; Cartographie des risques ; Dispositifs réglementaires et institutionnels	Instituts de recherche (pédologique) ; Publications de scientifiques ; Organismes internationaux et inter-états (CILSS, ...) ; Services techniques étatiques ; Savoirs locaux ; Nouvelles technologies/internet ; ONG/OSCs ; Documents diagnostic des communes ; Carte des terroirs ; Météorologie et climat

Comprendre les activités économiques autour de la dégradation des terres	Document de planification ; Liste des activités économiques, agrosylvopastorales, de transformation des produits naturels, des chaînes de valeur agricole ; Modes d'exploitation, technique de préservation et de conservation des ressources naturelles ; Carte des ressources et leur évolution ; Objectifs de l'exploitation (vente, autoconsommation) ; Impacts des changements climatiques sur les ressources naturelles ; Volume des importations/exportations ; Nombre d'ONG, de GIE, de projets/programmes et société de développement ; Études sur les filières porteuses ; Caractéristiques démographiques ; Contribution de la diaspora ; Contribution de l'exploitation des ressources naturelles à la formation du PIB	Commune ; Études déjà réalisées ; Entretiens individuels avec les services techniques déconcentrés ; Focus groupe ; Systèmes d'Information Géographiques ; Opérateurs privés ; usagers des marchés ; Ministère en charge du commerce ; Groupements d'intérêt économique ; projets intervenant sur le territoire ; Agences Régionales de Développement ; Directions Régionales de l'agriculture ; Institutions d'État
Identifier les savoirs et savoir-faire auprès des communautés pour faciliter l'appropriation de la démarche	Règles de gestion traditionnelle des ressources naturelles ; Pratiques anciennes et innovantes développées par les populations ; Organisation du terroir et des systèmes de production / exploitation ; Outils et techniques de GDT (rotation des cultures, jachères, agroforesterie) ; Aspects culturels ; Patrimoine culturel ; Apparition de nouvelles espèces ; Disparition des espèces animales et végétales ; Semences paysannes ; Le type d'agriculture ; Intrants traditionnels	Sages et anciens ; Différentes castes et ethnies ; Traditions orales : conteurs, griots ; Instituts de recherche ; Centres d'Appui au Développement Local ; Praticiens et tradipraticiens ; Associations traditionnelles ; Chefs de terre ; Chef de pluie ; Chefs initiatiques ; OSC/OCB ; Usagers
Identifier les activités présentes et passées en matière de GDT (qui permettent de limiter la dégradation)	GMV ; Eco villages ; Projets de développement rural durable ; Programmes nationaux de développement local ; Sociétés de développement et d'appui au développement local ; Projets nationaux de gestion des terroirs ; Programme Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS) ; FLEUVE ; P2RS : programme de résilience pour la sécurité alimentaire ; Programmes de gestion durable et participative des ENR ; Programme d'Appui Communautaire (PAC3, SAWAP, BRICKS)	Services déconcentrés/communes ; FAO ; OSC ; Sites web des agences ; CADL ; Eaux et forêts ; Inspections régionales ; JICA ; DROR ; CADC ; ARD ; Ministères des collectivités locales, de l'agriculture, du plan ; UE ; Chambre régionales d'agriculture ; Comités de gestion

Les moyens nécessaires pour accompagner la planification territoriale

Les participants ont à nouveau travaillé en groupes pour identifier dans chaque pays, les moyens nécessaires et les acteurs qui peuvent accompagner les démarches de planification territoriale, aussi bien du point de vue technique que financier.

Résultats des travaux :

	Moyens techniques	Moyens financiers
Mali	Collecte et mobilisation de données Compétences et outils Création d'un comité de pilotage	Mobilisation de ressources internes (commune) et externes (État, partenaires techniques et financiers, OSC) Diaspora
Burkina Faso	Services techniques déconcentrés : informations	Partenaires techniques et financiers, programmes

	<p>sur les normes et coûts Partenaires techniques et financiers, programmes nationaux (PNGT, PACT, PDDC, PRGLA) : élaboration et mise en œuvre ONG : élaboration et mise en œuvre Bureaux d'études, consultants, prestataires Communautés</p>	<p>nationaux (PNGT, PACT, PDDC, PRGLA) Commune (budget communal) ONG Communautés</p>
Tchad	<p>Cadres de concertation existants : CRA, CDA, CLA, CCC Services techniques : ONDR, Élevage, Environnement... Agence Nationale de la Grande Muraille Verte Partenaires techniques et financiers internationaux et humanitaires : FAO, Action Contre la Faim OSC : LEAD Tchad, ARDEK, UGFDK</p>	<p>Subventions de l'État Recettes municipales Partenariats public-privé-diaspora Micro finance communautaire, tontines Contributions locales</p>
Sénégal	<p>Agences Régionales de Développement Centres d'Appui au Développement Local Services Techniques Déconcentrés et services municipaux Bureau municipal, mairie Conseil municipal ONG, OSC, projets et programmes Plateforme Nationale de Planification Personnes ressources, consultants, cabinets et bureaux d'études Autorités administratives (préfets, sous-préfets, gouverneurs) Dispositifs de planification - Région : CRR - Commune : CEP, CC Services techniques et administratifs de la commune Associations de migrants (diaspora)</p>	<p>Budget de l'État via les ARD et les partenaires Contrepartie des communes Coopération décentralisée Partenaires financiers dont les OSC, les ambassades et les fondations Budget communal – ressources propres Apport des migrants – diaspora Contribution des populations Bonne volonté</p>
Niger	<p>Ressources humaines fournies par : Services techniques déconcentrés, services municipaux ONG, associations Bureaux d'études Cadres des projets, programmes Autorités administratives et coutumières Ressources matérielles : - Logistique (moto, véhicules, ordinateurs, ...) - Documentation - Matériel d'animation et de communication - Matériel informatique et de bureautique</p>	<p>Ressources internes : De la commune De l'État Ressources externes : Projets/programmes ONG internationales Coopération décentralisée</p>

Recommandations aux Consultants

Les processus de planification sont en général en grande partie conduits par des consultants ou des bureaux d'études. Ces prestataires sont souvent éloignés des réalités des communes pour lesquels ils vont intervenir. Les participants ont donc fourni des recommandations pour une meilleure collaboration avec les consultants, et pour que ceux-ci répondent plus justement aux préoccupations des communes.

Renforcement des compétences :

- Renforcer en ressources humaines, techniques et financières les services techniques décentralisés pour l'appui aux communes dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans de développement communaux
- Renforcer les capacités du personnel communal

Méthodologie :

- Éviter les « copié-collé »
- Élaborer des termes de références clairs et concis

Améliorer l'appropriation et la participation locale :

- Valoriser les compétences locales
- Mettre en place un comité d'assistance technique au sein de la collectivité
- Renforcer les dispositifs techniques locaux pour une autonomie dans l'élaboration des PDC
- Implication effective des populations et prise en compte de leur besoins
- Mobiliser la diaspora pour un accompagnement technique et financier
- Mobilisation et encadrement de la micro finance communautaire
- Garantir l'appropriation et la diffusion du PDC à tous les niveaux

Redonner de la place à la commune dans le processus :

- Respecter la maîtrise d'ouvrage communale dans la sélection du consultant (communes avec l'appui des partenaires techniques et financiers, et des ARD)
- Recruter un planificateur par arrondissement (dans le cadre d'une intercommunalité) sous la tutelle de l'ARD et des communes
- Renforcement des capacités des acteurs locaux pour une élaboration en régie
- Suivi des consultants par le comité de pilotage
- Développer les partenariats public-privé
- Respecter les procédures de passation des marchés
- Inscrire le processus de planification dans le budget de la commune et mobiliser les ressources nécessaires

En conclusion de cet exercice, des questions se posent :

- Comment accompagner la commune à garder sa main d'œuvre et ses compétences ? Les communes voient souvent le personnel des services techniques déconcentrés partir au bout de quelques années, au gré des mutations.
- Comment accompagner la commune à garder le pilotage la démarche ? Comment l'accompagner à produire les éléments qui lui permettent de prendre des décisions ?

- DIALOGUE ENTRE LES COMMUNES ET LA GRANDE MURAILLE VERTE – TABLE-RONDE

Mme Fama Touré responsable suivi-évaluation de l'Agence Régionale de Développement de Louga au Sénégal

M. Mamadou Seydi Secrétaire Général de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte au Sénégal

M. Moumouni Hassane Secrétaire Général de la Commune de Torodi au Niger

M. Maisharou Abdou Coordinateur de l'Agence Nationale de la Grande Muraille Verte au Niger



L'Agence Nationale pour la GMV au Niger

En 2010, la convention portant la création de l'Agence Panafricaine de la GMV a été signée à Ndjamena. Suite à cela, les agences nationales ont été créées et les premières activités lancées. Au Niger, l'ANGMV a été officialisée en 2015, elle est placée sous la tutelle du ministère en charge de l'environnement et du ministère des finances. Sa stratégie de mise en œuvre prend les communes pour portes d'entrée (250 communes d'intervention) ; autour d'axes d'interventions précis :

- Promotion de la bonne gouvernance des ressources naturelles, et développement des capacités techniques
- Promotion du développement local et communautaire
- Gestion durable des systèmes agro-sylvo-pastoraux, et amélioration de la sécurité alimentaire
- Développement de la recherche et valorisation des connaissances

L'État nigérien a investi les ressources ayant permis d'installer l'institution et de réaliser des actions de réhabilitation de terres dégradées sur 1 800 ha. La mise en œuvre de l'initiative est également accompagnée par des partenaires au travers de grands projets tels que :

FLEUVE (Mécanisme Mondial, Union Européenne) : accent sur la maîtrise d'ouvrage communale

Action Contre la Désertification (FAO, Union Européenne) : 12 000 ha de terres récupérées (prévisions, 10% sont déjà réalisés)

Collaboration – accompagnement de communes

Au Niger, dans les interventions de la GMV, les actions d'accompagnement et de renforcement des communes sont principalement confiées aux organisations de la société civile. Cela est issu du forum des ONG de Dosso (2013), qui avait notamment posé la question de l'accompagnement des communes par les ONG.

L'ANGMV collabore également avec l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) pour faire transiter les financements destinés aux communes.

La commune de Torodi

Elle est située à 60 km de la capitale du Niger, dans une zone à vocation agropastorale. Cette zone subit fortement les effets des changements climatiques, notamment à travers la dégradation des terres. Elle est de plus, marquée par un phénomène intense de coupe du bois pour la commercialisation ; à ce jour la majeure partie de la ressource a disparu du territoire de la commune. La commune de Torodi a bénéficié d'actions de GDT menées sur son territoire par des partenaires ou dans le cadre de programmes nationaux, cependant les résultats de leurs actions restent peu pérennes. Elle ne fait pas partie de la zone prioritaire d'action de la GMV (délimitée par des isohyètes). L'ANGMV ni intervient donc pas encore, néanmoins la commune de Torodi a bénéficié de la form'action test dans le cadre du projet FLEUVE.

Par ailleurs, Torodi a monté une intercommunalité avec la commune limitrophe de Makalondi, qui pourrait lui permettre de bénéficier d'actions de la GMV, notamment via le Programme d'Actions Communautaires phase 3. Cette intercommunalité permet à Torodi et Makalondi de gérer le pastoralisme dans la mesure où elles partagent de nombreuses ressources (cours d'eau, petites forêts, enclaves pastorales). C'est donc une voie pour exploiter ensemble des opportunités de mobilisation de ressources financières dans le cadre de projets communs de restauration des terres.

L'Agence Nationale pour la GMV du Sénégal

Elle a été mise en place en 2008 et a démarré ses interventions l'année suivante dans 3 régions (Louga, Tambacounda et Matam) regroupant 16 communes. L'ANGMV vise à valoriser les zones rurales à travers l'accompagnement des communautés dans la protection et la conservation de la biodiversité à travers des bonnes pratiques de GDT.

Ainsi, la GMV au Sénégal a soutenu la mise en place d'activités agro-sylvo-pastorales génératrices de revenus tels que les jardins polyvalents. Par ailleurs, elle a conduit des actions de régénération assistée des ressources naturelles et de pâturages.

Les interventions de la Grande Muraille Verte au Sénégal en quelques chiffres clés :

- 1 500 km de pare feux
- 40 000 ha plantés
- 13 000 ha mis en défens // Recettes de l'exploitation du fourrage dans les périmètres : 1 million de FCFA
- 1 000 femmes qui travaillent dans les jardins polyvalents // Recette des jardins polyvalents : 1,5 à 2 millions de FCFA

Accompagnement de communes

Au Sénégal, les aménagements sylvo-pastoraux sont réalisés sur des terres mises à disposition par les communes (actes de délibération des conseils municipaux). Les communes sont bénéficiaires des interventions par le biais de leurs populations dont les revenus sont améliorés. Une partie des recettes de l'exploitation des périmètres (jardins polyvalents, pâturage) revient à la mairie.

L'amélioration de la collaboration avec les communes est en cours. Cela passe par la mise en réseau des maires (initiative proposée par le maire de Sakal) pour améliorer leur force de négociation avec les partenaires extérieurs.

L'Agence Régionale de Développement de Louga

L'ARD est un établissement public placé sous la tutelle du ministère de la décentralisation, et du ministère de l'économie.

Dans la région de Louga, l'ARD intervient auprès des 3 départements qui la compose et de leurs 55 communes. Elle est chargée d'accompagner ces collectivités dans les neuf domaines de compétences qui leurs sont transférés en vue d'harmoniser leurs interventions.

L'ARD appuie et facilite l'élaboration des documents de planification territoriale, elle accompagne les collectivités sur la maîtrise d'ouvrage et le suivi des programmes et projets. Enfin, elle renforce leurs compétences à travers des formations destinées aux élus et aux services techniques déconcentrés.

Collaboration avec la GMV

Huit des communes de la région de Louga sont dans la zone de la Grande Muraille Verte. Quand les premières interventions ont eu lieu, les plans de développement locaux étaient déjà créés et ils ne tenaient donc pas compte des objectifs de la GMV. L'ANGMV a de son côté peu collaboré avec les communes et l'ARD, son interlocuteur dans la région de Louga était alors le service des eaux et forêts. C'est avec le projet FLEUVE, que l'ANGMV s'est rapprochée de l'ARD pour appuyer aux activités et organiser des formations à destination des communes.

Actuellement, les documents communaux de planification sont en cours de réactualisation, et la GMV a été sollicitée pour en appuyer la réalisation dans les communes de son tracé.

Échanges avec les participants

Témoignage de la commune de Sakal

La Grande Muraille Verte intervient à Sakal depuis plus de 5 ans, mais les résultats sont encore modestes : 3 périmètres maraîchers (jardins polyvalents) pour une superficie totale de 15 ha ont été mis en place. Au départ ces jardins bénéficiaient d'un encadrement technique des eaux et forêts et de la GMV, mais quand cet accompagnement a pris fin, les projets ont périclité. Les femmes qui étaient très mobilisées se sont découragées, elles n'étaient pas assez préparées et formées pour poursuivre l'activité de manière autonome.

Les difficultés rencontrées sur les jardins polyvalents sont dues au fait que la GMV a travaillé avec les agents des eaux et forêts, car la GMV n'avait pas de personnel. La collaboration avec les agents n'a pas été simple, et ils ne se sont pas suffisamment impliqués dans les jardins. En 2016 un protocole d'accord a été signé avec les eaux et forêts pour que les agents soient mis à l'entière disposition de la GMV.

La Grande Muraille Verte : perspectives et piste d'amélioration

Depuis sa première définition, la GMV a évolué : d'une vision de reboisement vers une initiative intégrée de développement rural. Dans cette évolution, elle n'est pas arrivée en terrain neutre. Le cadrage de l'initiative peut être problématique, elle manque encore de ressources humaines et est limitée financièrement. La question se pose donc de savoir si la GMV, à travers ses agences nationales, a les moyens à la hauteur de ses ambitions.

D'après le coordinateur national de la GMV au Burkina Faso, compte tenu des défis, la communication est un enjeu important. L'Initiative doit être mieux connue et comprise par les acteurs à différents niveaux et par les populations elles-mêmes.

Il faut également améliorer la synergie d'action entre les partenaires et acteurs du développement et la GMV. Au Burkina Faso, l'ambition est de récupérer 2 000 000 ha. Au rythme actuel de 3 000 ha par an, cela prendrait 600 ans : il y a donc de la place pour intervenir.

Au Mali, l'Unité de Gestion de la GMV vient d'être mise en place, si des réalisations sur le terrain ont déjà eu lieu, la GMV reste encore à déployer. Dans chaque cercle, elle ambitionne de mettre en place un chef d'antenne, elle s'appuiera également sur des cadres d'orientation du développement déjà existants aux niveaux régionaux et locaux. La GMV travaillera étroitement avec les communes en identifiant les actions prioritaires à inscrire dans leurs PDSEC et en les appuyant pour la mise en œuvre.

Conclusion de la table-ronde

Sur le plan national, il y a une vraie diversité d'approche entre les structures de coordination de la Grande Muraille Verte :

Au Niger, la GMV accompagne les acteurs de mise en œuvre

Au Sénégal, elle intervient directement sur le terrain.

Dans la collaboration avec les communes, le constat peut être posé qu'aujourd'hui la GMV est dans la *mise en œuvre*, et pas encore dans la *planification*. Ses objectifs ne sont pas automatiquement intégrés dans la planification du développement au niveau des communes.

Concernant la société civile, elle est impliquée depuis plusieurs années, et elle contribue à faire connaître l'initiative. Un atelier comme cette rencontre régionale du Sénégal y contribue, et n'est finalement pas si fréquent.

Les modalités d'accompagnement à la planification territoriale

Cette séquence a eu pour objectif d'analyser des expériences de planification territoriale, et de l'accompagnement de la démarche, pour en tirer des enseignements et en faire une source d'inspiration adaptée à sa situation.

Élaboration d'un Plan de Développement Socio-Économique Communal (PDSEC) au Mali

Étude de cas présentée par M. Moussa Fofana, Secrétaire Général de la commune de Nioro Tougouné Rangabé et M. Ibrahima Semega, point focal ReSaD Mali (GCoZa)

Dès le début de sa présentation, l'intervenant a tenu à préciser que l'État a accompagné le processus de planification dans le cadre du projet PRECAD (Projet pour le Renforcement de Capacité des Collectivités Territoriales pour le Développement des cercles de Nioro et Diema).

La présentation a d'abord montré les principales phases de l'élaboration de la planification, en insistant sur le fait que chacune a un objectif bien défini :

Phase 1 – préparatoire : réunir les conditions juridiques, matérielles, financières

Phase 2 – diagnostic : établir les diagnostics technique et participatif de la commune

Phase 3 – formulation du plan : déterminer les orientations de développement et objectifs du PDESC, traduire de façon opérationnelle les potentialités, problèmes et solutions identifiées en axes et activités de développement

Phase 4 – Finalisation du document : finaliser, approuver et diffuser le document PDESC

L'accompagnement de la démarche de planification mobilise plusieurs partenaires :

Acteurs	Rôles
Partenaires Techniques et Financiers	- Accompagnement technique et financier
Commune	- Maître d'ouvrage : mise à disposition des ressources financières, humaines et logistiques du processus
Services techniques	- Appui au processus - Vérification des normes techniques - Fourniture et analyse de données
Comité de pilotage	- Planification et mise en œuvre des activités.
Population/société civile	- Mobilisation sociale - Identification des contraintes et potentialités de la commune

Démarche d'élaboration du Plan de Développement Communal (PDC) de Sakal

Étude de cas présentée par Mme Khady BOYE chef du CADL de Louga, Mrs Issa FALL Secrétaire Municipal de la commune de Sakal

On retient de la communication que ce PDC est issu du Plan Local de Développement qui était arrivé à terme et qu'il a été élaboré avec l'appui technique de l'ARD et financier de la Plateforme National de Développement Local. Les points suivants ont été mis en avant par les présentateurs :

Le dispositif technique et organisationnel : selon une approche en régie.

- Mise en place d'un CTR, chargé de l'animation technique du processus ;
- Mise à contribution d'enquêteurs pour la collecte de données géo référencées ;
- Recrutement de facilitateurs pour conduire le processus ;
- Mise en place d'un CEP chargé de la validation sociale de l'ensemble des livrables du processus.

Les différentes étapes du processus :

1. Phase préparatoire
2. Phase de diagnostic
3. Phase de planification
4. Adoption et approbation
5. Phase de mise en œuvre et de suivi-évaluation

Quelques éléments d'analyse de l'accompagnement fourni par l'ARD:

Forces : L'élaboration du PDC est effective et dans le respect des délais grâce à un appui technique et en ressources financières.

Faiblesses : Déficit d'appropriation ; Toutes les attentes des populations peuvent ne pas être prises en compte ; Risque de plagiat.

Innovations : Le CTR est également un espace de validation, l'utilisation de données géo référencées et de système d'information géographique ; Mobilisation d'étudiants pour la collecte de données ; La GDT va figurer dans le PDC de Sakal en cours d'élaboration

Les points suivants peuvent être retenus comme éléments de synthèse des deux présentations :

- . La diversité d'acteurs qui interviennent à différentes phases du processus.
- . La nécessité d'un travail de sensibilisation : pour collecter les infos, et prioriser les interventions avec les habitants, pour l'appropriation et une mise en œuvre réussie des actions des plans communaux.

Maîtrise d'ouvrage et gouvernance par les communes

Suites aux deux journées d'échanges sur la planification territoriale intégrant la GDT, cette séquence a eu pour objet de faire le lien avec les temps suivants de travail sur le module de formation, qui vise à renforcer les communes sur le montage de projets de GDT. Il s'est donc agi d'identifier et de prendre conscience des différents rôles des communes pour la mise en œuvre des projets et la coordination des actions dans leurs territoires. La séquence s'est déroulée sous la forme d'une intervention du CIEDEL en plénière, suivie d'échanges avec la salle.

Éléments introductifs sur la maîtrise d'ouvrage

Présentés par Mme Ana-Maria Oliveira, CIEDEL

La maîtrise d'ouvrage au niveau des communes doit être renforcée car dans le cadre du transfert de compétences, il est important d'opérer le rapprochement de la décision au citoyen. C'est cela qui donne à la décentralisation tout son sens et qui facilite l'appropriation des interventions en faveur du développement par les populations. Bien que l'État transfère des compétences à la commune qui est ainsi responsable du développement socio-économique du territoire, elle ne décide pas seule de l'élaboration du projet territorial mais en concertation avec tous les acteurs.

Le schéma suivant donne un aperçu de la diversité d'acteurs gravitant autour du projet de développement du territoire.



La maîtrise d'ouvrage fait référence à la gouvernance territoriale multi-acteurs qui s'appuie sur le pilotage, la gestion technique et la concertation.

Le pilotage définit les orientations, aide à la prise de décision et permet d'engager les acteurs.

La commune est chargée de la conduite des actions et est garante de la vision d'avenir. Elle doit assurer la **mise en œuvre technique** des opérations, la coordination et doit chercher des ressources nécessaires (techniques et financières) pour mettre en œuvre son projet de territoire.

Elle assure également la fonction de mise en place **d'espaces de dialogue, d'information et de consultation**. Aussi, elle doit rendre compte aux habitants essentiellement. Ainsi, renforcer la maîtrise d'ouvrage renvoie au renforcement de compétences des communes sur les trois aspects suivants : le pilotage, la gestion technique et la concertation.

Discussions sur la maîtrise d'ouvrage communale

Les organisations de la société civile peuvent-elles agir sur le territoire de la commune sans l'autorisation du Maire ?

Les OSC intervenant dans les territoires des communes devraient idéalement aligner leurs interventions sur les priorités définies dans les plans de développement. Cependant, si elles ne sont pas impliquées initialement dans les processus de planification, il leur est difficile de garantir l'alignement. Dans certains cas, elles répondent aux appels à projets et n'ont pas le temps de consulter les acteurs locaux ou d'harmoniser leurs propositions avec les documents de planification. L'effort est donc à réaliser dans les deux sens :

- Les communes doivent associer les organisations intervenant sur leurs territoires à la concertation dans le cadre de la planification.
- Dans la mesure du possible, les OSC doivent consulter les communes où elles souhaitent intervenir avant de programmer leurs actions.

La gestion durable des terres est un domaine d'intervention dont les résultats sont en général observables sur un long terme (5-10 ans). Elle est donc parfois mise à l'écart par les élus communaux qui souhaitent voir les fruits de leurs interventions rapidement.

Une approche à plus long terme s'intègre parfaitement dans une vision d'un développement durable. Il y a donc un plaidoyer à faire auprès des communes pour qu'elles n'hésitent pas à investir dans le GDT. Ce plaidoyer doit représenter les aspirations des populations, si elles vont dans le sens de la protection et de la restauration des ressources naturelles. Les populations peuvent alors être soutenues dans ce sens par les organisations de la société civile.

Quel est le rôle de la coopération décentralisée entre une collectivité du Sud et une collectivité du Nord ?

La principale fonction de la coopération décentralisée est d'assurer le renforcement de capacités des élus locaux, notamment en ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage.

Recommandations pour mettre en synergie les interventions à l'échelle territoriale

Renforcer les compétences des communes

Pour permettre à la commune de mettre en synergie toutes les actions, il faudrait renforcer leurs capacités de pilotage pour créer l'harmonisation des actions au sein de leur territoire.

Le maire doit jouer son rôle (leadership)

A Dori, le maire organise des rencontres régulières pour harmoniser les différentes interventions. Le territoire est sous la responsabilité du maire qui a la légitimité de gérer tout ce qui s'y passe en termes d'interventions. C'est ainsi qu'il doit rassembler tous les acteurs autour de lui. Le maire doit assurer la fonction technique et politique, il a un mandat électif et doit disposer de toutes les informations afin d'aligner son plan local de développement aux orientations politiques aux niveaux national et international. Ces informations aident à la prise de décision.

Adopter des bonnes pratiques, des outils

- Après l'élaboration du document de planification, avec l'appui des services déconcentrés de l'État, organiser un forum durant lequel tous les acteurs prendront des engagements.
- Instaurer des cadres de concertation, comme par exemple des maisons de développement local (Sénégal)

Au niveau de chaque département, elles regroupent tous les acteurs (autorités locales, services techniques déconcentrés, privé, organisations de la société civile). Parfois, ce sont les partenaires techniques ou les autorités administratives qui mettent en place des cadres de concertation. Ces cadres doivent aider à l'identification des priorités et orienter les financements. Au Sénégal, la mise en place du cadre de concertation est inscrite dans le code des collectivités locales. Aussi, l'harmonisation est réglée grâce aux conférences d'harmonisation territoriales qui sont organisées du niveau communal au niveau régional, la revue annuelle, les zones d'intérêt communales, etc.

- La cartographie des interventions est également un outil qui peut aider à créer cette synergie.

Conclusion

Le développement n'est pas une chose simple, c'est un processus complexe avec une multitude d'acteurs. La compréhension du rôle de chacun dans ce processus est importante. Le sens et la méthode permettent d'arriver à une vision commune. Aussi, il est important de mettre à disposition des moyens financiers pour y arriver.

Présentation et valorisation du module de form'action

Dans la maîtrise d'ouvrage du développement sur leurs territoires, l'un des rôles des communes est donc de proposer et réaliser des interventions. Gestionnaires des terres de par la décentralisation des compétences, elles doivent être en mesure de monter des projets de gestion durable des terres s'inscrivant dans la lutte contre la paupérisation, l'insécurité alimentaire et l'abandon des territoires ruraux. C'est projets émanant des priorités fixées dans les plans de développement des communes. Il est donc nécessaire de renforcer leurs compétences à travailler avec les autres acteurs, à mobiliser des financements innovants et à porter elles-mêmes des projets de gestion durable des terres pour leurs territoires. C'est pourquoi le CARI et ses partenaires des réseaux de la société civile – ReSaD, RADDO et Drynet – avaient initié la construction d'un module de form'action sur la gestion durable des terres (GDT), à destination des collectivités locales.

- PRÉSENTATION DU MODULE ET DE LA DÉMARCHE DE CONSTRUCTION

Le projet FLEUVE – la construction du module de form'action

Dans le souci de mutualiser leurs expériences et de renforcer les capacités des acteurs, les collectifs membres ont choisi l'échange et la capitalisation, comme principes d'action, pour construire ce module de form'action. Ces principes ont été mis en œuvre à travers un processus de travail basé sur :

- **L'identification des besoins** des collectivités locales dans le domaine du montage de projets sur la gestion durable des terres. Cela a été réalisé à travers un travail d'enquête auprès de collectivités des 5 pays du projet (24 collectivités) et de deux forums électroniques.
- **L'élaboration du module de form'action** pour les collectivités locales sur la gestion durable des terres à partir du recueil et de l'analyse collective des expériences, pratiques et actions déjà mises en œuvre par les ONG et les collectivités locales. Deux ateliers régionaux ont été organisés en 2016, un au Niger et un au Burkina Faso, ayant regroupé chacun une cinquantaine de participants des 5 pays : ONG, collectivités locales (élus et secrétaires généraux), formateurs, radios locales et institutions.
- **L'expérimentation du module** et le retour sur expérience pour garantir son adaptation aux différents contextes territoriaux sahéliens.

Ce processus collaboratif a été coordonné par le CARI et accompagné par le CIEDEL pour l'ingénierie de formation. Les membres des réseaux ReSaD, RADDO et Drynet dans les 5 pays ont permis d'assurer la liaison avec les ONG et collectivités locales sur le terrain, et de les mobiliser pour une contribution effective au processus. Il a finalement aboutit à la production d'un ouvrage principal « démarche et contenu » et un recueil de fiches supports.

Principes pédagogiques du module de form'action

L'objectif de la form'action est d'accompagner pendant plusieurs jours la collectivité à faire émerger une idée de projet opérationnel, à s'assurer de son inscription dans le projet de développement territorial, à définir sa stratégie d'intervention puis la formaliser dans un cadre logique simplifié, d'identifier les acteurs potentiellement partenaires, et de construire le budget et le plan de financement.

En assurant une alternance de séances "en salle" et sur le terrain à la rencontre des lieux et acteurs potentiellement concernés, il s'agit de favoriser une dynamique inclusive avec les acteurs du territoire, tout en donnant aux formateurs un rôle de facilitateur au service de la collectivité. Cela est un élément indispensable à l'appropriation de la form'action par les collectivités.

L'articulation du module se fait autour de cinq étapes majeures : elles constituent la colonne vertébrale du module et sont là pour organiser pas à pas le cheminement vers le livrable final de cette form'action.

1. Analyser son territoire et présenter l'idée de projet
2. Élaborer sa stratégie d'intervention et structurer son projet
3. Intégrer la communication dans son projet opérationnel
4. Élaborer son budget prévisionnel et son plan de financement
5. Préparer la suite de la form'action et finaliser son document de projet

Chemin faisant, la collectivité va ainsi renforcer ses capacités ce qui lui permettra de réutiliser cette démarche en interne lors de la construction d'un nouveau microprojet.

Projection du film de capitalisation sur le module de form'action

Un film de 26 minutes a été réalisé pour présenter la démarche proposée par la form'action à travers ses 5 étapes. Il donne la parole aux concepteurs du module (représentants du CARI, du CIEDEL et des réseaux partenaires), aux formateurs ayant réalisé les premières form'actions tests au Burkina Faso et au Niger et aux communes bénéficiaires de ces form'actions. Chacune des étapes est également illustrée par des extraits des études de cas vidéos produites comme supports pédagogiques du module. Ainsi le film donne à entendre des acteurs des 5 pays sahéliens du projet FLEUVE.

Quelques messages clés à retenir :

- L'intercommunalité a été identifiée comme un cadre intéressant qui regroupe des communes pour prendre en charge les problèmes communs, échanger des idées et se concerter.
- Les activités de communication et de sensibilisation jouent un rôle non négligeable dans l'appropriation des actions. Par exemple, les radios communautaires aident au changement de comportement.
- Les défis des communes sont énormes et ils ne peuvent pas y faire face efficacement par manque de ressources financières. Ainsi, l'identification des sources de financement aussi bien en interne qu'auprès des partenaires doit être explorée. Par exemple, les unités pastorales peuvent financer des projets territoriaux à partir des recettes des forages (internes).
- Ce sont les participants à la form'action qui élaborent eux même leur projet concret.
- Le module est modifiable et peut être adapté selon le contexte de la collectivité locale formée. Il propose une diversité d'outils aux formateurs, qui peuvent les mobiliser selon les besoins.

La mise en œuvre de la form'action

Deux communes bénéficiaires des premières form'actions test sont revenues sur leur expérience et ont présenté le projet qu'elles ont pu monter.

Form'action de la commune rurale de Tikaré au Burkina Faso

Présentée par le 1^{er} adjoint au maire de la commune, M. Ernest Rakiswende Ouedraogo

Une quinzaine de représentants (élus et services techniques) de la commune rurale de Tikaré ont bénéficié de la form'action du 18 au 22 avril 2016.

Cette commune est située dans la province du Bam au Nord de Ouagadougou. Comme dans la majeure partie du pays, ses sols sont menacés de dégradation et le phénomène est amplifié en raison de la variabilité des pluies. Les ressources en eaux de la commune, maintenues par quelques barrages et des boulis, sont faibles. Cependant, la population continue à pratiquer des activités agricoles et d'élevage.

Le Plan Communal de Développement de Tikaré 2014-2018 traduit certaines préoccupations liées à la préservation de l'environnement et des ressources naturelles. La restauration et la protection des ressources naturelles de la commune et le développement durable de la production agro-sylvo-pastorale figurent dans ses orientations stratégiques. Cela se traduit dans deux objectifs spécifiques du PCD :

- Renforcer les secteurs de production de la commune (OS 1)
- Améliorer la prise en compte du genre, l'aménagement du territoire et la gestion de l'environnement (OS 4)

Ces éléments vont dans le sens d'une gestion durable des terres, qui font partie des ressources naturelles. Cependant, les terres ne sont pas identifiées clairement comme une ressource sur laquelle il faut agir prioritairement.

Durant les 5 jours de la form'action, les représentants de la commune ont construit collectivement les bases de leur projet opérationnel de réhabilitation et de reboisement d'un site, situé à proximité de la mairie, menacé d'érosion. Le projet prévoit d'y restaurer les sols dégradés en réalisant des aménagements permettant la récupération des eaux de surfaces. Le projet permettra également de planter des arbres fruitiers. Au-delà de l'intervention en matière de GDT, la commune souhaite donc faire de ce site, classé comme espace vert, un espace ombragé de détente pour les habitants de la commune.

Form'action de la commune rurale de Mao au Tchad

Présentée par le secrétaire général de la commune, M. Seid Mahamat Moustapha

Au Tchad la form'action s'est déroulée du 8 au 12 avril 2017 sur la commune rurale de Mao, chef lieu du Kanem. Elle a réuni 16 participants (dont 4 femmes) constitués des élus locaux, agents communaux et personnes ressources.

Cette commune est située en zone sahélienne semi-aride, ses sols sont principalement constitués de sables dunaires et d'ouadis argileux. Ces derniers, qui recueillent chaque année les eaux de pluies, sont valorisés par des cultures maraîchères, fruitières et forestières. L'élevage, qui occupe une partie de la population de Mao, est en partie transhumant, du fait de la rareté et la dispersion des pâturages et des nappes d'eau.

Du fait de la déforestation, et des effets des changements climatiques, les ouadis sont menacés d'ensablement. Aussi, la préservation des ressources naturelles, en particulier de la végétation, est un enjeu majeur pour la commune.

Le projet choisi par les participants est un projet de préservation de la cuvette oasienne du village de Ligra. Après un travail de diagnostic et d'enquête auprès des habitants, les participants ont proposé de construire le projet autour des axes suivants : (i) lutte contre la dégradation des ressources naturelles qui constitue la principale cause d'ensablement du ouadi (ii) renforcement de la résilience de l'élevage qui est l'un des piliers de l'économie locale (iii) amélioration de la production agricole en vue de renforcer la sécurité alimentaire des populations et contribuer au développement de l'économie locale (iv) renforcement des capacités de la population en appui aux activités pour s'assurer de la durabilité des actions (v) sécuriser l'accès à l'eau, le facteur essentiel de production agricole.

Échanges autour du module de form'action et de sa mise en œuvre

Qu'elle est la principale difficulté rencontrée durant les form'actions ?

Durant la form'action, ce sont les participants qui travaillent sur le montage de leur projet. La durée de la form'action (5 jours) était donc un peu courte pour finaliser le document de projet.

Si la commune identifie plusieurs idées de projet, comment appliquer la form'action ?

Il est alors nécessaire de lister les priorités, de voir lesquelles sont inscrites dans la planification territoriale. La méthodologie proposée par la form'action est adaptable, elle peut être donc réemployée pour monter plusieurs projets au sein de la commune. Cela fait partie des aspects à négocier avec un partenaire qui souhaiterait renforcer les compétences de la commune.

Il faut également veiller à inscrire la form'action dans un processus plus large d'accompagnement de la commune. Une fois le document de projet produit, il s'agit de trouver des financements, puis de mettre en œuvre le projet. Il peut donc être pertinent de commencer par un projet, puis de capitaliser cette expérience pour ensuite la multiplier dans la commune.

Si l'objet est de lutter contre la désertification et la dégradation des terres, les auteurs de ce module ont-ils prévu dans leur planification la mise à l'échelle de cette formation ?

Pour la mise à l'échelle, il est prévu une formation de formateurs à destination des structures qui accompagnent les communes, dans le cadre du projet « Réduire les écarts dans la GMV ».

Est-il prévu la traduction de ce module dans d'autres langues que le français ? Des langues locales par exemple ?

Cette question a été posée à plusieurs reprises, notamment durant l'atelier régional de Ouagadougou (2016) au moment de la construction des méthodes et outils pédagogiques du module. La question a été de nouveau posée aux formateurs, à l'issue des form'actions test. Il n'apparaît pas forcément pertinent de traduire les documents du module en langues locales, dans la mesure où les formateurs ne s'en servent que comme support pour construire leur programme de formation. Lorsqu'ils animent les différents temps ils peuvent alors recourir aux langues locales pour donner des explications et animer les travaux des participants si cela est nécessaire.

Comment les formateurs ont-ils préparé les form'actions tests ?

Avant chaque form'action test, une phase de préparation a permis aux formateurs de s'appropriier le contenu du module, les étapes à suivre et les éléments pédagogiques à leur disposition. Cette phase a été accompagnée par le CARI et le CIEDEL à travers des séances de travail dans les pays ou à distance en téléconférence. A l'issue de cette phase, les équipes de formation ont chacune produit un « guide du formateur » sous la forme d'un tableau contenant chacune des 5 étapes, divisées en séquences avec les jours et horaires prévus pour les dérouler. Pour chaque séquence, le tableau permettait de préciser les objectifs pédagogiques, résultats et livrables attendus, ainsi que les méthodes d'animation prévues. Enfin à chaque ligne, le tableau faisait référence aux ressources du module à utiliser (fiches contenu, études de cas, ...). Durant la form'action, les formateurs ont travaillé chaque soir pour réadapter et préparer le programme des jours suivants.

Présentation du guide de montage de projets de Gestion Durable des Terres pour les collectivités locales

A la fin des form'actions test, lors du temps d'évaluation de la semaine écoulée par les participants, ils ont fait part du souhait de disposer d'un document résumant les étapes du montage d'un projet sur lesquelles ils ont été formés. Un guide technique a donc été produit par M. Mathieu Van Hoy (CARI), sur la base des notions travaillées durant la form'action. Les différentes parties traitent autant de l'analyse de l'idée de projet que de l'élaboration du budget prévisionnel, de l'organisation autour du projet ou encore de la communication sur le projet. Le guide fournit donc aux collectivités locales les outils de base pour monter un projet de GDT.

Un exemplaire papier du guide a été remis aux représentants des cinq communes bénéficiaires de la form'action test.

La documentation qui compose le module est disponible en ligne sur le site web du ReSaD :

<http://www.resad-sahel.org/Nos-actions/Accompagner-les-initiatives-locales>

- **LES ÉTAPES POUR ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LA CONSTRUCTION D'UN PROJET DE GESTION DURABLE DES TERRES**

Pour cette séquence, les participants se sont répartis en groupe pays. En préliminaire à l'exercice, chaque représentant des communes ayant bénéficié de la form'action test a présenté, en binôme avec le formateur principal, le déroulement de la formation et le cheminement suivi à travers les 5 étapes. Les participants ont ensuite fourni des recommandations pour la réalisation de chacune des étapes.

Les form'actions test dans les 5 pays

Niger : Commune de Torodi	Du 4 au 8 mars 2017 Projet d'appui à la valorisation pastorale du plateau de Niamba
Burkina Faso : Commune de Tikaré	Du 17 au 22 avril 2017 Création et valorisation d'un espace vert à Tikaré sur un site menacé d'érosion
Tchad : Commune de Mao	Du 8 au 12 avril 2017 Renforcer la résilience et la sécurité alimentaire de la communauté de Ligra face aux changements climatiques
Sénégal : Commune de Sakal	Du 8 au 12 avril 2017 Promotion d'une gestion intégrée et durable des terres pour lutter contre la désertification
Mali : Commune de Nioro Tougouné Rangabé	Du 8 au 12 mai 2017 Projet de réalisation d'un barrage à Nioro Tougouné Rangabé

Synthèse des recommandations sur les 5 étapes de la form'action

Ces recommandations seront notamment valorisées lors des formations de formateurs.

Étape 1 : Analyse son territoire et présenter l'idée de projet

L'idée de projet doit émaner du diagnostic
 Joindre la carte du terroir à l'analyse Forces Faiblesses Opportunités Menaces
 Préparer la mission de terrain et prendre connaissance du document de planification
 D'abord vérifier l'intégration de la GDT dans le document de planification
 Intégrer les visites de terrain et si le site est éloigné, prévoir les moyens nécessaires pour conduire à bien le diagnostic
 Visite de terrain pour constater la pertinence du projet en matière de GDT
 S'assurer au préalable de la maîtrise de l'outil arbre à problèmes
 S'appuyer sur une structure relais locale pour capitaliser les données de terrain
 Utiliser l'approche participative et inclusive lors du diagnostic

Étape 2 : Élaborer sa stratégie d'intervention et structurer son projet
<p>Faire une étude de faisabilité du projet Capitaliser les bonnes pratiques Former les conseillers, consultants et les services techniques déconcentrés (STD) à la planification et à l'élaboration du projet de terroir Clarifier et faire approuver les concepts du cadre logique S'assurer de l'implication de toutes les parties prenantes pour éviter les duplications Prévoir un dispositif suivi-évaluation Prendre en compte les avis de tous les acteurs (villages environnants) pour lever les barrières Circonscrire l'arbre à problèmes pour être en conformité avec l'idée du projet et simplifier les outils pour faciliter le cadre logique</p>
Étape 3 : Intégrer la communication dans son projet opérationnel
<p>Alléger les outils pour faciliter la compréhension S'assurer de l'implication de toutes les parties prenantes S'adjoindre les services d'un spécialiste en communication ou mettre à disposition des outils de communication aux formateurs Prévoir les coûts de déplacement et la prise en charge des acteurs concernés (visites de terrain) Prévoir un budget de communication L'appropriation est un indicateur de réussite du projet</p>
Étape 4 : Élaborer son budget prévisionnel et son plan de financement
<p>Élargir la communication et diversifier les outils de communication Préparer un budget conséquent Engager la commune à contribuer au financement du microprojet qui doit être réaliste Manque d'information sur les coûts au niveau communal Au moment de l'élaboration, adopter l'estimation pour les coûts Disposer d'un spécialiste en planification Accompagner la commune à identifier les sources de financement Élaborer un plan d'action exhaustif, mais réaliste</p>
Étape 5 : Préparer la suite de la form'action et finaliser son document de projet
<p>Renforcement de capacités des formateurs nationaux et locaux en élaboration de budget et les accompagner après la formation Élargir la mobilisation Élaboration d'une feuille de route avec des actions et échéances en identifiant les différents responsables Scinder la formation en deux sessions de quatre jours chacune car il y a plusieurs phases Intégrer la recherche de financement interne comme externe pour assurer une suite à la formation Mobiliser des ressources financières pour la mise en œuvre du projet territoire</p>

État d'avancement de microprojets des communes suite aux form'actions test

Commune de Sakal, Sénégal : le document de projet est finalisé et en cours d'intégration dans le document de planification de la commune. Le plan de financement du projet est proposé avec une contribution à hauteur de 3% pour la commune, 7% pour la GMV et les 90% restants sont à rechercher à travers la coopération décentralisée. Les deux partenaires français de la commune ont manifesté leur intérêt.

Commune de Tikaré, Burkina Faso : le document de projet est encore en cours d'élaboration avec l'appui du SPONG et du CARI.

Commune de Torodi, Niger : la commune a finalisé son document de projet avec l'appui du CNCOD et du CARI. La demande de financement a été déposée auprès du PAC 3.

Commune de Nioro Tougouné Rangabé, Mali : le budget du projet reste à finaliser et valider en conseil municipal. Le projet a été intégré à une proposition pour le Fonds Vert Climat.

Commune de Mao, Tchad : le budget du projet reste à finaliser, mais la commune a identifié des sources de financement locales et externes.

Vers des perspectives de renforcement et de déploiement

- FORMER ET ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Des mécanismes d'accompagnement des collectivités locales existent dans les pays, pour accompagner les processus de décentralisation.

Cette séquence a donné la parole à deux organismes mis en place sur le plan national :

- L'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT) au Niger
- Le Country Partnership Program (CPP) – Programme national de GDT au Burkina Faso

Elle s'est conclue par une présentation du CIEDEL qui forme des professionnels du développement local, et accompagne des collectivités territoriales au Sud.

L'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales au Niger

Présentée par M. Zakari Mamane Sanoussi

L'ANFICT a été mise en place par l'État du Niger pour gérer les ressources des collectivités territoriales. C'est un établissement public à caractère administratif, placé sous la double tutelle des ministères en charge de la décentralisation et des finances.

L'objectif de l'agence est de gérer et de répartir entre les collectivités, sur la base des critères adoptés, les subventions destinées à :

- renforcer leurs capacités financières, institutionnelles et techniques,
- assurer efficacement leurs missions de service public,
- réaliser des investissements locaux.

A travers ses délégations régionales, l'ANFICT fournit un accompagnement de proximité des collectivités pour leur permettre d'assurer leur fonction de maîtrise d'ouvrage. L'accompagnement apporté concerne entre autres :

- Le développement et la mise en œuvre des planifications territoriales,
- La gestion des ressources financières et la production de rapports financiers,
- Le suivi et l'exécution des investissements.

De 2014 à 2017, l'ANFICT a mobilisé plus de 15 milliards de francs CFA auprès de l'État et des partenaires techniques et financiers au profit des collectivités. En perspectives, l'ANFICT ambitionne de mettre sur pied un plan d'appui technique et de renforcement des capacités des collectivités territoriales. Ce plan s'appuiera sur un observatoire pour cartographier toutes les interventions dans les collectivités territoriales.

Le Country Partnership Program au Burkina Faso

Présenté par M. Kinda Abassa

Le programme a démarré en mars 2010 et il est prévu pour une durée de 15 ans divisée en trois phases. Il est placé sous la tutelle financière du ministère des finances et technique du ministère de l'environnement. Ses financements proviennent de l'État, du PNUD et du FEM.

A travers ses composantes, le CPP vise deux objectifs :

- Renforcer, à l'échelle du programme, l'effectivité et l'efficacité des initiatives de gestion durable des terres au Burkina Faso.
- Améliorer et établir des systèmes (coordonnés et décentralisés) de gestion durable des terres agro-sylvo-pastorales dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Centre-ouest.

Pour atteindre ses objectifs, le CPP a élaboré un plan de formation sur les concepts de la GDT, la formulation de projets et le règlement des conflits liés au foncier en milieu rural.

Sa stratégie est basée sur :

- La mise en place d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs issue de l'administration centrale,
- La formation des formateurs,
- Le déploiement concomitant des formateurs sur le terrain.

Les cibles du renforcement des capacités sont les cadres du ministère de l'environnement, les secrétaires généraux des communes, les services techniques déconcentrés, les organisations de la société civile, les groupements féminins, les médias...

Les méthodes et outils utilisés par le CPP pour la formation d'adulte sont le brainstorming en séance plénière, l'exposé en plénière suivi d'échanges, les travaux de groupe, les démonstrations pendant les sorties sur le terrain, les visites d'échanges et commentées sur des cas réussis, les boîtes à images, le théâtre forum, les films documentaires...

Quelques résultats :

Un pool de 30 formateurs a bénéficié d'une formation nationale. A la suite de cela, leur déploiement sur le terrain a touché 900 porteurs de projets et a contribué à la récupération de 8 000 ha de terres dégradées. Cependant, les moyens restent insuffisants pour accompagner la mise à l'échelle de ces formations.

Question du public cible :

Au niveau des communes, ce sont les secrétaires généraux qui ont été formés et pas les élus. Or, les secrétaires généraux sont des fonctionnaires de l'État et ils sont soumis à une mobilité géographique. En perspective, un fonds permanent des collectivités territoriales est en cours de montage au Burkina Faso. La synergie prévue entre ce fonds et le CPP permettra de mettre à l'échelle le renforcement des capacités, et potentiellement de former les élus.

Le Centre International d'Études pour le Développement Local en France

Présenté par Mme Ana-Maria Oliveira

Le CIEDEL est un institut créé au sein de l'université catholique de Lyon. Il forme des professionnels du développement local et a mis en place un référentiel de compétences sur les questions de développement local, de décentralisation, de politique publique, de suivi-évaluation et de management d'organisations d'appui au développement local. Les formations s'adressent entre autres à des personnes ayant déjà une expérience sur le terrain.

Le CIEDEL fournit également un accompagnement à des organismes de développement et à des centres de formation pour construire leur stratégie, analyser, évaluer et capitaliser leurs projets. Dans ce cadre, le CIEDEL a été approché par le CARI pour apporter son ingénierie pédagogique à la construction du module de formation. Il a ainsi travaillé avec les réseaux ReSaD, RADD0 et Drynet pour identifier les besoins en renforcement des capacités dans les collectivités locales.

L'analyse des résultats a été faite avec une approche de capitalisation des expériences en travaillant sur des exemples de terrain afin de concevoir un module de formation adapté aux préoccupations des communes.

Le module comprend un objectif opérationnel (montage de projet) et pédagogique (formation). La démarche de form'action doit être acquise en tenant compte de ces deux objectifs. Elle est bâtie à partir de l'existant, les expériences des uns et des autres, sur la base d'une construction collective entre formateurs et populations.

- PERSPECTIVES D'UTILISATION PROGRAMMÉE

Des pistes de diffusion de la form'action ont déjà été identifiées dans les pays, d'autres voies restent à explorer. Une table-ronde a permis de faire le point sur ces perspectives d'utilisation du module, avec un focus sur 2 pays du ReSaD : le Niger et le Burkina Faso.

M. Abdou Amadou, Expert en planification au Programme d'Actions Communautaire phase 3, Niger

M. Moussa Halilou, Point focal du ReSaD au CNCOD, Niger

M. Adama Doulkom, Coordinateur National de la Grande Muraille Verte, Burkina Faso

M. Omer Ouedraogo, Point focal du ReSaD au SPONG, Burkina Faso



Les perspectives au Niger

La première form'action test a été organisée à Torodi et a effectivement abouti au montage d'un projet de gestion durable des terres. Le processus n'est pas achevé et le CNCOD continuera à accompagner la commune dans la recherche de financement puis dans la mise en œuvre du projet.

C'est en capitalisant sur cette première expérience, que le CNCOD contacte des partenaires pour leur présenter la démarche d'accompagnement des communes autour de la form'action. A ce jour, plusieurs acteurs ont manifesté leur intérêt pour le module.

C'est le cas de l'Initiative 3N (les Nigériens Nourrissent les Nigériens), pour lutter durablement contre l'insécurité alimentaire, elle favorise une approche aux différentes échelles d'intervention, dont l'échelle communale, qui est devenue une porte d'entrée majeure à l'intervention pour le développement. Son approche "commune de convergence" abonde dans ce sens, avec une volonté

de concentration des efforts et actions entre une diversité d'acteurs au sein d'une même commune, permettant de favoriser une meilleure résilience face aux aléas, entre autres climatiques.

Le rôle des collectivités territoriales doit alors être renforcé, dans la continuité du processus de décentralisation aujourd'hui bien engagé au Niger, mais présentant encore des faiblesses au niveau communal.

Par ailleurs, l'Agence Française de Développement a aussi souhaité mobiliser les acquis de la form'action dans le cadre de projets de développement local qu'elle appuie.

Enfin, le Programme d'Actions Communautaires phase 3 est l'instrument clé du gouvernement nigérien pour la mise en œuvre de l'I3N. Mis en place en 2012, avec un budget de 76 milliards de francs CFA dont 15% sont consacrés au renforcement de capacités il a permis de récupérer 87 000 ha de terres dégradées. Le programme vise à renforcer les capacités de planification et de mise en œuvre du développement local. Cela se traduit par des actions de renforcement des capacités des communes et de financement de projets qu'elles-mêmes proposent et portent, grâce à un Fonds d'investissement local.

La diffusion de la form'action auprès des communes du PAC3 va permettre de renforcer l'investissement sur la GDT qui occupe 40% du budget de ce programme. Le Centre de Formation en Gestion des Collectivités Territoriales (CFGCT) pourrait aider à la diffusion du module avec l'appui du PAC3.

La gestion durable des terres est une thématique d'intervention qui favorise le montage d'intercommunalité, car les ressources en question sont souvent partagées. Dans le cadre de la mise en œuvre de la form'action, cette vision supra communale pourrait être mise en avant.

Les perspectives au Burkina Faso

Le SPONG regroupe 177 associations nationales et internationales. Lors de la construction du module de form'action, ces acteurs ont été mobilisés aux côtés de collectivités partenaires comme la commune de Dori. Maintenant que le module est disponible, le SPONG va en assurer la promotion auprès des ONG et associations, et également auprès de partenaires institutionnels. Ainsi, la coordination nationale de la GMV, qui a été associée à l'intégralité du processus de construction, a d'ores et déjà manifesté son intérêt pour diffuser la form'action auprès de ses communes d'intervention.

De son côté, la GMV conduit un plan de renforcement des capacités, au sein duquel le module de form'action aurait sa place. La coordination nationale va recruter un expert en mobilisation des ressources pour soutenir la réalisation des activités planifiées.

La réalisation de la form'action sera appuyée par le SPONG, et la démarche devra être menée à son terme, du renforcement de la commune, à la mise en œuvre du projet, sans oublier le suivi-évaluation de l'action. Au Burkina Faso, la GMV sera donc naturellement associée à la formation de formateurs et y proposera des candidats.

Ce module offre une opportunité pour les communes de proposer des microprojets qui auront un impact dans le vécu des populations. Aussi, certaines communes qui n'ont pas été concernées par le projet FLEUVE s'y intéressent-elles déjà.

Il est enfin utile de rappeler que le portage politique de la form'action doit s'appuyer sur l'administration d'où un renforcement nécessaire de la collaboration avec le niveau central.

Interventions des participants

La mairie de Mao et LEAD Tchad souhaitent organiser un forum en 2018 pour identifier les opportunités de développement existantes et réemployer la form'action. Il existe des opportunités de financement avec le G5 Sahel qui pourraient découler sur la formulation d'un projet à l'échelle régionale. Les questions de sécurité et d'immigration ouvrent des possibilités d'identification d'initiatives afin de freiner les processus d'abandon des territoires aujourd'hui à l'œuvre.

Une cartographie des associations de collectivités et de leurs partenaires en mesure d'utiliser la form'action, faciliterait le déploiement du module.

Perspectives au niveau de la sous-région

Dans le cadre du projet « Réduire les écarts de la GMV », il est prévu d'organiser des formations de formateurs dans les cinq pays du projet FLEUVE (Mali, Niger, Burkina Faso, Tchad et Sénégal) entre février et mars 2018. Cela permettra de disposer dans chaque pays, d'un pool de formateurs qui seront « certifiés » et pourront être mobilisés par les réseaux de la société civile et leurs partenaires. Les formateurs seront eux-mêmes regroupés en un réseau d'échanges et de diffusion d'informations. Cela leur permettra d'échanger entre eux sur leurs expériences de mise en œuvre de la form'action, et de faire remonter des informations et argumentaires sur la démarche, les résultats et les impacts, contribuant ainsi à un processus d'amélioration continue et de consolidation du module.

En termes de financement, les commissions régionales (CEDEAO, BAD, ...) peuvent être démarchées pour soutenir le déploiement du module de formation. L'AFD est intéressée par un déploiement du module au Tchad et au Niger, le CARI et ses partenaires doivent donc démarcher dans une approche globale, l'AFD et l'Union européenne, ainsi que d'autres partenaires financiers.

Conclusion

A la fin de la rencontre, des grands témoins ont été appelés à clôturer les 4 journées d'échanges et de réflexion.

M. Mohamed Ould Amar, Agence Nationale de la Grande Muraille Verte en Mauritanie

M. Abdoufatah Abdourahman Arab, Agence Nationale de la Grande Muraille Verte de Djibouti

M. Kandji Aliou, Ministère de la gouvernance locale, de développement et l'aménagement du territoire

M. Abdallah Lamboni Camara, Union Internationale de Conservation de la Nature

Cet atelier a été un grand moment de partage sur les questions de décentralisation, de financement des collectivités et de renforcement de capacités. La décentralisation a un ancrage institutionnel avec une déconcentration des services publics au niveau local. La planification du développement est sous la responsabilité des territoires. Cette rencontre a contribué à mieux connaître les rôles des collectivités territoriales et à pousser la réflexion sur l'intégration de la GDT dans les nouveaux projets territoriaux. La prise en compte des préoccupations des populations dans la planification territoriale faciliterait leur résilience dans les terres arides, à travers la prise en compte de la gestion durable des terres.

Le module de form'action et la démarche d'accompagnement des collectivités qu'il propose, est apparu comme un outil pertinent pour les amener à prendre en main leur rôle de porteurs de projets. Les participants ont donc appelé à ce que la form'action soit intégrée dans les processus d'élaboration de projet territorial. Dans les pays, le module doit être pris en compte dans les dynamiques nationales de renforcement des capacités axées sur la décentralisation et le développement local.

Enfin, pour les représentants des réseaux de la société civile, cet atelier vient concrétiser une collaboration démarrée en 2015. Ils se sont réjouis d'avoir pu réunir une diversité d'acteurs de 8 pays, autour d'une vision convergente d'un développement durable des territoires. Parmi eux, avec les représentants de la Grande Muraille Verte de 7 pays, l'atelier aura également été une nouvelle occasion de faire connaître l'initiative et de contribuer à la construction de synergies pour sa mise en œuvre effective. Une nouvelle page s'ouvre pour les réseaux de la société civile, autour de belles perspectives de déploiement de la form'action, et de collaborations renforcées avec les collectivités territoriales.

ANNEXES

- LISTE DES PARTICIPANTS

Nom - Prénom		Structure	Poste
Sénégal			
1	Gning Ousmane	ENDA Énergie / Drynet	Chargé de programme
2	Fatima Kaba	ENDA Énergie / Drynet	Chargé de programme
3	Amina Sakho	ENDA Énergie / Drynet	stagiaire
4	Mamadou Seydi	ANGMV	Secrétaire Général
5	Toure Fama	ARD Louga	Formatrice form'action test
6	Boye Khady	CADL Louga	Formatrice form'action test
7	Issa Fall	Commune de Sakal	Secrétaire Général
8	Ibrahima Lo	Commune de Tessékéré	Secrétaire Général
9	Gory Bâ	Commune de Mboula	Maire
10	Abdoul Anne	ARD Kolda	Directeur
11	Djiby Niang	Jeunes Volontaires pour l'Environnement	Directeur
12	Brahim Diagne	Commune de Sakal	Maire
13	Mama Bousso Faye	ENDA Énergie / Drynet	Assistante de projets
14	Adama Gueye	Bureau d'Études Care Afrique	Directeur
15	Basse Sanou	Ministère de l'environnement et du développement durable	Représentant
16	Kandji Aliou	Ministère de la gouvernance locale, de développement et l'aménagement du territoire	Directeur du Système d'Information et de l'Observatoire de l'ADL
17	Idrissa Ndour	Eau-Vive	Coordonnateur du PAGEGIRE-UE
18	Abdallah Lamboni Camara	UICN	Chargé de projet
Burkina Faso			
19	Omer Ouedraogo	SPONG / ReSaD	Chargé de mobilisation des ressources/Point Focal ReSaD
20	Sylvestre Tientore	SPONG / ReSaD	Coordinateur du SPONG/Chargé de liaison ReSaD
21	Adama Doulkom	CN/GMV	Coordinateur National
22	Ousséni Ouedraogo	Inadès Formation /SPONG	Formateur form'action test
23	Ernest Rakiswendé Ouedraogo	Commune de Tikare	1 ^{er} adjoint au Maire
24	Ahmed Aziz Diallo	Commune de Dori	Maire
25	Kinda Abassa	Country Partnership Program	Formateur form'action test
26	Albagnac Manon	CARI / SPONG / ReSaD	Assistante à la coordination du ReSaD
Mali			
27	Ibrahima Séméga	GCOZA / ReSaD	Point Focal ReSaD
28	Amidou Sako	GCOZA / ReSaD	Coordinateur GCoZa/Chargée de liaison ReSaD
29	Kouloutan Coulibaly	UGMV	Directeur
30	Abdoulaye Coulibaly	Haut Conseil des Collectivités du Mali	Commission environnement et développement rural
31	Moussa Fofana	Commune de Nioro Tougouné Rangabé	Secrétaire Général

Niger			
32	Moussa Halilou	CNCOD / ReSaD	Point Focal ReSaD
33	Ahmadou Gambo	CNCOD / ReSaD	Coordinateur du CNCOD/Chargée de liaison ReSaD
34	Maisharou Abdou	ANGMV	Coordinateur National
35	Zakari Mamane Sanoussi	ANFICT	Chef de service analyse financière
36	Abdou Amadou	PAC 3	Expert en planification et développement communautaire
37	Agali Agouzoum Bahari	Ingénieur Eau et forêt	Formateur form'action test
38	Hassane Moumouni	Commune de Torodi	Secrétaire Général
Tchad			
39	Colette Benoudji	LEAD / RADD0	Directrice LEAD
40	Parfait Maoualé	LEAD / RADD0	Chargé de projet
41	Ramadji Ngangtar	ANGMV	Directeur de la planification et du suivi
42	Rimgoto Kara Gouro		Formateur form'action test
43	Seid Mahamat Moustapha	Commune de Mao	Secrétaire Général
44	Ahmat Mahamat Abdou	Commune de Mao	
Djibouti			
45	Abdoulfatah Abdourahman Arab	DEDD / Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Environnement	Sous-directeur de la GMV
Mauritanie			
46	Mohamed Ould Amar	ANGMV	
47	Mohamed Van Ould Naffa	Tenmiya / RADD0 / Drynet	
France			
48	Oliveira Ana-Maria	CIEDEL	Responsable Formation
49	Mathieu Van Hoy	CARI	Appui technique CARI
50	Bernard Terris	Danaya / GTD / ReSaD	Administrateur Danaya/Chargé de liaison ReSaD
51	Derkimba Adeline	CARI / GTD / ReSaD	Chargée de programmes désertification/Coordinatrice du ReSaD
52	Christine Duval	Danaya / GTD	
53	Mélanie Lunel	Efficoop	Évaluatrice

- PROGRAMME DE L'ATELIER

Jour 1 : La planification territoriale, de quoi parle-t-on ?

Objectifs :

1. Comprendre la planification territoriale en tant que démarche de définition d'une vision stratégique et durable de développement sur un territoire,
2. Identifier les enjeux et les questions que pose l'intégration de la GDT dans la planification territoriale

Temps 1 : Ouverture officielle

Temps 2 : Introduction - Poser le cadre de l'atelier

- Intégrer la planification territoriale et la GDT dans le cadre de l'IGMVSS
- Planification territoriale : de quoi parle-t-on ?
- Débat orienté : quelle opportunité de la GMV pour favoriser l'intégration de la GDT dans la planification territoriale ?

Temps 3 : Acquérir la démarche permettant la planification territoriale

Objectif pédagogique :

Avoir une vision des étapes du montage d'une planification territoriale – faisant ressortir aussi les différences pays et assorties de recommandations à porter aux niveaux nationaux et à mettre en œuvre soi-même dans une commune

- Identifier et acquérir les fondamentaux de la démarche de construction de la planification territoriale
- Développer un regard critique sur les démarches en cours dans les communes

Jour 2 : La planification territoriale intégrant la GDT, comment faire ?

Temps 1 : Synthèse de la veille

Retour en images (réactions des participants sur les photos) et points principaux retenus de la journée précédente

Temps 2 : Prendre en compte la GDT dans la planification territoriale

Objectif pédagogique :

Identifier ce qu'il faut regarder en priorité pour bien comprendre la situation des terres sur un territoire

- Bâtir l'action des communes sur la GDT à partir d'une réelle politique locale de gestion des ressources naturelles
- Dépasser une gestion fragmentée des actions et apporter une cohérence à l'intervention des différents acteurs

A partir des retours d'expérience concrets, présenter les leviers dont disposent les collectivités locales pour agir en faveur de la gestion durable de terres.

Temps 3 : Dialogue entre communes et GMV

- Comment intégrer la GMV dans la planification territoriale ?
- La GMV peut-elle être une opportunité pour favoriser l'intégration de la GDT dans la planification territoriale ?

Temps 4 : Les modalités d'accompagnement à la planification territoriale

Objectif pédagogique

Analyse des expériences de planification territoriale des participants pour en tirer des enseignements et en faire une source d'inspiration adaptée à sa situation.

- les chemins divers pour se faire accompagner qui doivent être adaptés à la commune
- les précautions à prendre pour ne pas produire une liste sans vision partagée

Jour 3 : Présentation et valorisation du module de form'action

Objectifs : promouvoir le module de form'action visant à accompagner le montage de projet de GDT basés sur leur plan de développement territorial.

1. Présenter les principes ainsi que les grandes étapes du module de form'action
2. Formaliser et présenter les acquis des premières expériences de formations réalisés dans les 5 pays (Niger, Tchad, Burkina Faso, Mali et Sénégal)
3. Construire ensemble la stratégie de promotion et de diffusion large du module de form'action

Temps 1 : Synthèse de la veille

Retour en images (réactions des participants sur les photos) et points principaux retenus de la journée précédente

Temps 2 : Maitrise d'ouvrage et gouvernance par la commune

Objectif pédagogique :

Identifier et prendre conscience des différents rôles des communes pour la mise en œuvre de la planification : il ne s'agit pas uniquement de mettre en œuvre les projets mais aussi de coordonner les actions dans le territoire

- Les difficultés à jouer ces rôles
- Le lien avec le jeu d'acteurs du territoire

Temps 3 : Présentation du module et de la démarche de construction

Objectif pédagogique :

Faire le point sur les moments de partage et d'échanges ayant permis d'arriver à la finalisation de cet outil.

- Diffusion du module
- Partage d'expérience
- Retours de ceux qui ne connaissent pas le module sur cette initiative

Temps 4 : les étapes majeures pour accompagner la commune à construire son projet de GDT

Objectif pédagogique :

Présenter les étapes génériques de l'accompagnement au montage d'un projet de GDT

- l'important à retenir à chaque étape
- les objectifs pédagogiques et opérationnels

Jour 4 : Vers des perspectives de renforcement et de déploiement

Objectifs : Discuter et préfigurer des suites de ces projets, autour de l'accompagnement des collectivités locales à la mise en œuvre de la GDT dans les territoires.

Temps 1 : Synthèse de la veille

Retour en images (réactions des participants sur les photos) et points principaux retenus de la journée précédente

Temps 2 : Former et/ou accompagner les collectivités

Objectif pédagogique :

Montrer que la spécificité du public cible nécessite une adaptation des principes pédagogiques.

- Partage d'un état des lieux et spécificité du module de form'action.
- Identifier les avantages d'utilisation du module

Temps 4 : Les perspectives d'utilisation programmée

Objectif :

Table ronde : Identifier des pistes de déploiement du module de form'action, dans le cadre d'activités régionales et nationales.

Temps 5 : Conclusion officielle de l'atelier

Intervention de grands témoins :

- représentants de la GMV Mauritanie et Djibouti
- représentants du Sénégal : Ministère et société civile